



Liberté Egalité Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFECTURE DE GRASSE

SERVICE DES ACTIONS DE L'ETAT

AFFAIRE SUIVIE PAR:
MME LONGHVPF
Tél 04 92 42 32 65

Grasse, le

CLIS TRAITEMENT DECHETS PEYMEINADE.DOC

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE
DU SITE DE TRAITEMENT DE DECHETS VERTS
ET DE DRÊCHES DE PARFUMERIE
QUARTIER PICCOURENC A PEYMEINADE

La Commission Locale d'Information et de Surveillance du site de traitement de déchets verts et de drêches de parfumerie, situé à Peymeinade, exploité par la société VALSUD, s'est réunie le mercredi 20 juin 2007 à 15H30, sous la présidence de M. Daniel FACCENDA, Secrétaire Général, représentant M. Claude SERRA, Sous-Préfet de l'arrondissement de Grasse.

La liste des participants à cette réunion est annexée au présent compte rendu.

Conformément à l'ordre du jour et à la demande faite par les membres de la CLIS, lors de sa précédente réunion, une visite du site a été organisée.

1. - **VISITE de L'INSTALLATION.**

M. PLAZY et ses collaborateurs ont:

- présenté l'exploitation,
- donné des informations sur les différentes opérations effectuées sur le site, allant de la réception des déchets jusqu'au traitement final qui permet la production de compost,
- expliqué en détailles différentes phases du processus de traitement des déchets et les techniques employées,
- fourni des précisions quant à la gestion des eaux de process,
- renseigné les participants sur les travaux de rénovation réalisés sur le site et les projets en cours.

La réunion de la CLIS s'est poursuivie en mairie de Peymeinade.

M. FACCENDA, après avoir remercié M. le Maire de Peymeinade d'accueillir les membres de la CLIS, demande si le procès-verbal de la précédente réunion appelle des observations.

Aucune remarque n'étant exprimée, ce compte-rendu est adopté et la parole est donnée à M. PLAZY, pour la présentation du bilan de l'année 2006 .

./.

II. - BILAN de L'ACTIVITE en 2006.

Le dossier d'information adressé aux membres de la CLIS, préalablement à la réunion conformément aux dispositions réglementaires, est examiné:

a) Quantité réceptionnée:

~ Les tonnages réceptionnés durant l'année 2006, font apparaître les caractéristiques suivantes par rapport à 2005 :

- le tonnage total a été multiplié par 2,5 ;
- celui des végétaux par 8 ;
- en revanche, le tonnage de drêches de parfumerie a diminué de 50 %.

Cette baisse du volume de drêches, à laquelle s'ajoute un nouveau lieu de stockage (le plus éloigné possible des habitations), participent largement à faire diminuer les nuisances olfactives.

M. PLAZY fait observer que la quantité des déchets reçus demeure inférieure à celle prescrite par l'arrêté préfectoral d'exploitation du 20 juin 2000.

~ Concernant les tonnages évacués :

En 2005, ils représentaient 2868,14 tonnes et en 2006, 5937,41 tonnes. Ainsi la quantité de déchets évacués pour être éliminés ou valorisés a doublé en 2006.

b) Aménagements et travaux

~ Dans l'objectif de réduire les nuisances environnementales, diverses mesures ont été prises:

- la réception des drêches s'effectue sous le hangar et non plus sur la dalle à l'air libre, les andains en fermentation sont bâchés, la cuve de décantation externe a été supprimée ;
 - l'impact sonore de la plate-forme a été amélioré grâce à la réception d'une nouvelle pelle insonorisée;
- un bungalow neuf destiné à l'accueil a été placé à l'entrée du site et les façades du hangar sont en cours de nettoyage.

~ S'agissant de la gestion des eaux, M. PLAZY indique que toutes les cuves et le bassin ont été pompés et curétés, le bassin des eaux de process est pompé régulièrement, les eaux de pluie sont réinjectées sur les andains en fermentation et que le site s'est pourvu d'une cuve à gasoil aux normes de rétention.

~ Afin de lutter contre le risque d'incendie:

- les abords du site sont débroussaillés avant l'été,
- les RIA et les extincteurs sont contrôlés,
- le personnel suit une formation adaptée.

c) Projets et études

- :> Projet d'agrandissement du site: aménagement d'une dalle de 2000 m2 et création de sept réacteurs bâchés supplémentaires.
- :> Le site de Peymeinade fait partie de l'étude, lancée par VEOLIA PROPLETE FRANCE, qualitative et comparative des systèmes d'aération forcée des andains sur un panel de plate-forme de compostage.
- ~ Un test est actuellement en cours qui permettrait de séparer la fraction ligneuse des déchets afin d'accélérer le processus de compostage.

III. - QUESTIONS DIVERSES.

M. PIOT (Association «Défendons Piccourenc»), tout en reconnaissant les efforts effectués par l'exploitant afin de limiter les impacts générés par l'activité du site, fait part de son inquiétude à l'annonce des chiffres qui font ressortir une augmentation des déchets traités; ce développement ayant pour conséquence un surcroît du charroi et des risques supplémentaires en matière de sécurité.

Il rappelle que le chemin des Maures et des Adrets n'est pas conçu pour recevoir un tel trafic, qu'aucun aménagement n'est prévu pour limiter la vitesse des véhicules et assurer la sécurité des riverains, des piétons et des enfants qui utilisent le car de ramassage scolaire.

M. PLAZY rappelle :

- que le trafic routier n'est pas le seul fait du site de compostage et qu'une partie des véhicules se rend à la déchetterie,
- que le site est ouvert de 8 H à 16 H et qu'il est fermé le week-end.

M. LAPIERRE, Adjoint au Maire de Peymeinade, prend note de la requête et des préoccupations des riverains; il assure qu'il évoquera ce point auprès du Conseil Municipal de Peymeinade afin qu'une réflexion soit engagée sur les mesures susceptibles d'être prises.



L'ordre du jour étant épuisé, M. FACCENDA remercie les membres de la CLIS pour leur participation, l'exploitant pour sa présentation de l'activité et les éléments fournis et conclut en saluant le bon déroulement de cette réunion qui a permis à chacun de s'informer et de s'exprimer en toute transparence.

Le Président,

POUR LE SOUS-PRÉFET
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
SG F 38

Daniel FACCENDA